

«Dans les prisons, tous les ingrédients sont réunis pour que cela se passe mal» : la surpopulation carcérale, une spirale infernale

Libération, par Chloé Pilorget-Rezzouk, le 1^{er} août 2025

Avec près de 85 000 personnes incarcérées et un taux d'occupation dépassant les 135 %, des conditions de détention déjà très dégradées voire indignes et un sous-effectif chronique des personnels pénitentiaires, la crise s'accroît et les chefs d'établissements craignent l'embrasement.

Quand s'arrêtera la croissance effrénée du nombre de prisonniers en France ? Chaque mois, les statistiques de la population carcérale se succèdent et les records sont sans cesse battus. Selon les dernières données du ministère de la Justice, rendues publiques jeudi 31 juillet au soir, la crise s'accroît [avec 84 951 personnes détenues au 1er juillet](#). Un chiffre à mettre au regard des 62 509 places disponibles. Soit 8,3 % de détenus de plus que l'an dernier. Certes, le problème est ancien, [structurel et chronique](#). Il a déjà valu à la France d'être condamnée pour ses conditions de détention inhumaines et dégradantes [en 2020](#), puis en 2023 par la Cour européenne des droits de l'homme. Véritable cancre en la matière, le pays a même décroché, une nouvelle fois, la troisième place sur le podium européen, selon [le dernier rapport](#) annuel du Conseil de l'Europe. Juste derrière la Slovaquie et Chypre.

Avec un taux d'occupation qui dépasse 135 %, la France des prisons est dans un état d'extrême urgence. Ces dernières semaines, la litanie des alertes donne le tournis. La quinzaine d'interlocuteurs contactés par Libération craint l'étincelle estivale. «La situation n'a jamais été aussi compliquée. On ne peut plus faire face aux flux d'entrants», [met en garde Valérie Mousseff](#), la secrétaire nationale de FO-Direction (syndicat majoritaire des directeurs des services pénitentiaires) et directrice de la prison de Baie-Mahault, en Guadeloupe. Son homologue au Syndicat national des directeurs pénitentiaires (SNDP), Jean-François Fogliarino, abonde : «C'est une crise inédite par son ampleur. On risque des mouvements collectifs de détenus et des drames.» En vingt-deux ans de carrière, Alexandre Bouquet, lui aussi secrétaire national au SNDP, n'a jamais connu un contexte «aussi critique» : «Tous les ingrédients sont réunis pour que cela se passe mal», insiste celui qui est aussi directeur du centre pénitentiaire d'Avignon-Le Pontet. Le taux d'occupation de la maison d'arrêt y atteint 180 %.

L'encellulement individuel, un vœu pieux

Aujourd'hui, 97 établissements ou quartiers ont une densité supérieure ou égale à 150 %, dont 29 d'entre eux dépassent les 200 %. C'est peu de dire que l'encellulement individuel – inscrit dans la loi pénitentiaire de 2009 – demeure un vœu pieux. Derrière les murs s'entassent désormais trois, voire quatre détenus dans des cellules de 9 m², conçues pour une personne. «Tout devient invivable. Il faut apprendre à marcher comme les Egyptiens des dessins, de travers. Encore plus de promiscuité, une intimité qui devient inexistante, des odeurs, des bruits qui ne font qu'agacer», [témoigne un détenu](#) dans Dedans-Dehors, la

revue de l'Observatoire international des prisons. «Etre trois en cellule, vous voulez savoir ce que c'est ? C'est un climat lourd, pesant, malsain. [...] Le moindre truc, le moindre incident, c'est le chaos», raconte un autre.

Dans [son dernier rapport](#) annuel, la Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté (CGLPL), Dominique Simonnot, souligne que «plus de la moitié des détenus» sont incarcérés dans des prisons dépassant les 150 % de taux d'occupation. Un signe de «la saturation de l'appareil pénitentiaire» ? [L'explosion des matelas au sol](#). Pas moins de 5 828 au 1er juillet contre 3 526 un an plus tôt – une hausse de 65,3 %. «Bientôt, on ne pourra même plus mettre de matelas au sol, s'inquiète le directeur d'un gros établissement préférant garder l'anonymat. Comment on fait si ça ne s'arrête pas ?»

«Quand je suis arrivé en 2006, il y avait environ 60-70 détenus par étage. Aujourd'hui, on peut monter à 130-140 détenus pour un seul surveillant. C'est devenu très compliqué de répondre aux attentes des détenus, de les écouter et, forcément, ça affecte nos conditions de travail : il y a plus de menaces, de tensions et d'agressions», confie Jérôme Combelles, secrétaire local FO Pénitentiaire et surveillant à la prison de Toulouse-Seysses. Le 25 juillet, le tribunal administratif a reconnu [l'indignité des conditions de détention dans l'établissement](#) et enjoint l'Etat à y remédier à la suite des recommandations en urgence de la CGLPL, le 4 juillet, concluant à la «persistance de dysfonctionnements gravissimes affectant la prise en charge des personnes détenues».

Aggravation de tous les maux

Pour les directeurs d'établissements, la cohabitation entre détenus est un défi sécuritaire majeur et un casse-tête quotidien. Qui éteint la lumière si l'un veut veiller et l'autre dormir ? Qui garde la télécommande de la télé ? Qui dort sur le matelas au sol ou sur le lit superposé ? D'autant qu'en maison d'arrêt sont mélangés à la fois «des personnes en attente de jugement, des condamnés pour de petites infractions ou de gros criminels», souligne une source pénitentiaire. Une promiscuité forcée qui fabrique de la violence, parfois jusqu'au meurtre. Depuis octobre 2024, cinq personnes ont été tuées par leurs codétenus. «A chaque fois, les victimes avaient demandé à être séparées», souligne Dominique Simonnot.

Le 6 mai, à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (Yvelines), régulièrement pointée du doigt pour sa surpopulation chronique, [Samet Bakar a ainsi été tué par son codétenu](#), qui venait tout juste d'arriver dans sa cellule. C'était sa toute première incarcération pour un délit routier. En récidive, il avait été condamné à huit mois de prison. «Comment un tel drame a-t-il pu se produire ? D'un délit routier insignifiant, on se retrouve avec le décès d'un jeune homme de 21 ans. L'auteur des faits a été présenté à une première cellule, qui a refusé de l'accueillir. A son tour, Samet a exprimé son refus, exprimant une vive inquiétude. Mais on ne lui a pas laissé le choix», rapporte l'avocate de la famille, Margot Bisson, qui dénonce «des manquements de l'administration pénitentiaire». Une information judiciaire a été ouverte et l'Inspection générale de la justice saisie. Une vingtaine de détenus de la prison ont, par ailleurs, déposé un référé devant le tribunal administratif de Versailles pour dénoncer leurs conditions de détention et «un climat de violence». «Ils ont tous signé la procédure en leur nom propre. C'est rare», souligne leur avocate, Juliette Chapelle.

La surpopulation aggrave tous les maux : de l'accès aux parloirs, à l'emploi, aux activités, aux soins et à la préparation à la sortie... Mais aussi en matière de santé mentale. «L'aggravation des troubles mentaux en détention augmente de façon exponentielle par rapport à la montée de la population carcérale», peut-on lire dans [un rapport parlementaire](#) publié début juillet, selon lequel la prison est «un environnement de plus en plus pathogène» où «les troubles psychiatriques sont trois fois plus présents qu'à l'extérieur». Selon ce même rapport, les violences entre détenus ont flambé de 72 % en quatre ans. Et les surveillants y sont plus en plus exposés.

Traverser l'été sans incident

Si les prisons explosent, c'est parce qu'on n'a jamais autant condamné. Et surtout plus longtemps. Le secrétaire national de FO Direction, Ivan Gombert, expliquait début juillet [devant la commission des lois de l'Assemblée nationale](#) : «La durée moyenne de peines a explosé. Depuis 1980, le taux d'entrée en détention est le même : environ 80 000 personnes par an entrent en prison. Avec ce même flux, en 1980, on a 35 000 détenus ; aujourd'hui, on a 85 000 détenus. C'est le même nombre, sauf qu'ils restent plus longtemps.» Une réalité à rebours des discours criant au laxisme de la justice. «Les juges sont tout de même face à la nécessité d'apporter une réponse pénale à une délinquance dont ils ne sont pas maîtres, affirme Bertrand Menay, à la tête de la Conférence nationale des présidents de tribunaux judiciaires. On essaie de travailler aussi sur les entrées et les sorties, mais nous sommes très dépendants des faits qui ont été commis.»

Pour faire redescendre la pression au plus vite et traverser l'été sans incident qui fait tache d'huile, le garde des Sceaux, Gérald Darmanin, a convié les plus hauts acteurs de la chaîne pénale et pénitentiaire en visioconférence, une fois par semaine en juillet. L'objectif ? Echanger sur les bonnes pratiques locales pour limiter les entrées en détention et favoriser les sorties. Parmi les pistes évoquées : privilégier les aménagements de peines tels que le bracelet électronique ou la semi-liberté, développer l'assignation à résidence avec surveillance électronique pour remplacer la détention provisoire... «Ce sujet n'avait jamais été pris à bras le corps comme ça par un ministre de la Justice. Il s'implique, crée et anime le débat», salue la secrétaire nationale de FO Direction et directrice de prison, Valérie Mousseff, qui participe à ces réunions.

Mais le garde des Sceaux mise avant tout sur l'accroissement du parc pénitentiaire, fait-on valoir dans son entourage, alors qu'une première livraison de prisons modulaires est prévue à l'automne 2026. «L'histoire nous enseigne que les cinq programmes immobiliers d'ampleur mis en œuvre depuis trente ans n'ont pas permis d'endiguer la vague de la surpopulation», nuance pourtant un rapport commandé par son fugace prédécesseur, Didier Migaud. La maison d'arrêt de Bordeaux-Dranguignan en est un exemple criant : au printemps 2024, un nouveau bâtiment est inauguré pour soulager ses capacités. Un an plus tard, «la nouvelle structure est déjà blindée», déplore le secrétaire local de l'Ufap-Unsa, Ronan Roudaut.

«Veut-on libérer des bombes humaines ?»

Début juillet, la CGLPL est venue plaider, devant la commission des lois de l'Assemblée nationale, au nom d'une trentaine d'organisations, pour un mécanisme de régulation carcérale contraignant. Un dispositif largement plébiscité, dont le garde des Sceaux ne veut pas entendre parler. «La prison, aujourd'hui, est contre-productive», insiste Céline Bertetto,

la présidente de l'Association nationale des juges d'application des peines. «Ce mécanisme de régulation n'est pas laxiste, il a vocation à remettre du sens à la peine. Notre boulot, c'est de protéger la société, pas de faire sortir des hordes d'agresseurs. Il y aurait évidemment des profils d'infractions à exclure de ces réductions de peines, que le législateur devra déterminer», veut rassurer la magistrate.

Aujourd'hui, «il y a une perte de sens complète pour tous ceux qui travaillent en maison d'arrêt, du surveillant au directeur, puisque la prévention de la récidive passe au second plan», regrette Alexandre Bouquet, du centre pénitentiaire d'Avignon-Le Pontet. En juin, le ministre de la Justice a lancé des états généraux de l'insertion et de la probation, dont les conclusions seront rendues en décembre, pour «engager une réflexion profonde sur le sens, la portée et l'efficacité de la peine». Pour la secrétaire nationale de FO Direction, Valérie Mousseeff, la situation ne peut faire l'économie d'une réflexion sur le rôle et la place de la prison : «Veut-on qu'elle redevienne un bagne ? Veut-on libérer des bombes humaines ? Ou permettre au condamné de réintégrer la société et d'y vivre dans le respect de ses semblables ?»